

École élémentaire

Lasserre-Pradère – Mérenvielle – Ste Livrade

Conseil d'école du mardi 15 décembre 2020
ORDRE DU JOUR

ÉCOLE

- Effectifs 2020-2021 / projections.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	Nbre classes	Moyenne
20-21	31	42	33	27	38	171	7	24,4
21-22	30	31	42	33	27	163	7	23,3
22-23	33	30	31	42	33	169	7	24,1

- Règlement intérieur à valider

Les propositions de modifications ou rajouts sont adoptés à l'unanimité.

Remplacer "Pradère" par "Lasserre-Pradère"

Remplacer "ALAE" par "ALSH":

Accueil de Loisirs Sans Hébergement PERI SCOLAIRE (matin ,midi, soir)

Ajouter:

"Aux heures de sortie si l'ALSH devait prendre en charge un enfant, les parents devraient régler la prestation au SIVOM sous réserve d'avoir rempli et remis un dossier complet incluant l'autorisation de fréquenter l'ALSH."

"En cas d'absence, la famille doit prévenir l'école en envoyant un email à l'adresse absences.lasserre@gmail.com avant 8h30; l'absence doit être, malgré tout, justifiée par écrit, sur le cahier de liaison, au retour de l'élève."

"Les élèves ne doivent apporter à l'école ni objets dangereux, ni jeux et jouets qui pourront leur être confisqués, ni objets, valeur, ou argent sans raison liée à des activités scolaires ainsi que les jeux électroniques, les téléphones portables ou autres appareils connectés. En tout état de cause, l'école ne saurait être tenue pour responsable de la perte, du vol, ou de la détérioration d'un tel objet."

- Coopérative scolaire :

Compte rendu financier 2019-2020 coopérative scolaire école élémentaire

Le compte rendu financier de l'année scolaire 2019 - 2020 a été validé par l'OCCE de la Haute Garonne et les comptes ont été vérifiés par des parents d'élèves.

- Total des produits :+ 9406,05 euros. Ce qui correspond aux subventions des associations , participations volontaires des familles, les produits des activités ventes.
- Total des charges :- 7457,54 euros. Ce qui correspond aux assurances, cotisations OCCE, activités éducatives et biens durables .
- Solde des comptes au 31 /08/2020 : + 4979,28 euros

Madame Coppin est la nouvelle mandataire de la coopérative pour l'année scolaire 2020-2021

- La crise sanitaire et l'école

Le protocole sanitaire en vigueur est en place:

- Port du masque pour tous
- Lavage des mains en arrivant à l'école, à chaque récréation, avant et après le repas, avant de quitter l'école et après chaque passage aux toilettes.
- Deux récréations par demi-journée, sur trois ou quatre zones matérialisées pour limiter au mieux les brassages de groupes.
- Même organisation sur les temps ALSH
- La salle de motricité est aménagée pour servir de deuxième salle de restauration pour assurer, pendant les repas, la meilleure distanciation physique possible.

Les élèves acceptent assez facilement ces contraintes. Ils supportent bien le port du masque et s'adaptent bien à la situation.

Il est noté que certains animateurs ne portent pas leur masque de façon optimale. Le SIVOM s'engage à faire un rappel aux personnes concernées.

- Communication école / ALAE / familles

Il est arrivé que concernant, les tests positifs COVID-19, certaines parties n'en soient averties qu'oralement et lors de discussions "ordinaires". Toutes les communications se feront par mail et le plus tôt possible. Il est à rappeler que

- les cas positifs dans l'école depuis la rentrée de septembre restent anecdotiques.
- dans le cas d'un élève testé positif, personne dans l'école n'est considéré comme cas contact à risque, les gestes-barrières et le port du masque étant respectés par chacun. -> <https://www.education.gouv.fr/media/71521/download>

- Piscine: agrément des animateurs de l'ALAE

Le SIVOM intervient sur du temps péri-scolaire et extra-scolaire. L'information concernant le projet piscine sur un temps éducation nationale sera transmise aux animateurs qui se rapprocheront du directeur de l'école selon leur possibilité et leur choix. Ils pourront intervenir, sur leur temps libre, en tant que bénévole, après avoir passé l'agrément de l'Éducation nationale.

SIVOM

- Cantine: qualité des repas / gestion des quantités / gaspillage / menus prévus, menus réels

Le SIVOM informe que les menus sont faits par des diététiciens, qu'ils sont préparés au minimum avec 20% d'aliments « BIO » et peuvent être issus des producteurs locaux. Les quantités (grammage) sont adaptées à l'âge des enfants. Il y a une différence cependant entre les enfants de la maternelle et de l'élémentaire sur les prises de repas. En effet à la maternelle il est observé très peu de déchets. Le SIVOM préviendra les familles par mail des changements connus sur les menus.

Le SIVOM rappelle le travail élaboré depuis janvier 2020 sur les temps de repas : formation des animateurs sur de la « diététique et nutrition », « accompagnement de l'enfant sur le repas ».

La formation pour les nouveaux animateurs et ATSEM est prévue (07/01/2021) ainsi qu'une information collective pour les délégués de parents et élus (20/01/2021).

Le SIVOM confirme qu'il y a parfois des décalages entre les menus publiés et les menus servis en raison des problèmes d'approvisionnement du prestataire, mais que cela reste ponctuel. Le SIVOM est d'accord sur la mise en place d'un suivi des décalages entre les menus publiés et les menus servis. Le SIVOM préviendra les familles par mail des changements connus sur les menus.

Commentaires des Parents d'Élèves Lasserre-Pradère (PELP).

Un aliment « BIO » ou « circuit court » n'est pas forcément « bon ». Certains enfants se plaignent du goût des repas : « ce n'est pas bon » (mini enquête faite auprès des enfants). Nombre d'enfants ne mangent pas les repas avec la double conséquence d'une insuffisance nutritionnelle et beaucoup de nourriture jetée à la poubelle. Un repas ce n'est pas juste des vitamines et des protéines, c'est le plaisir du goût et la convivialité du moment. Proposition de travailler sur les 2 axes en plus du côté nutritionnel. Demande que les parents soient impliqués dans les discussions avec le prestataire pour améliorer le service.

- SIVOM : propositions à intégrer dans le futur PEDT.

- Evolution de la tarification des services du SIVOM. Point sur le travail de présentation des tarifs et date prévue pour une réunion sur le sujet avec les parents délégués. (*)

- Travail d'analyse fait par le SIVOM, présentation des résultats aux élus courant janvier 2021. Présentation aux parents d'élèves pas la suite (date non définie)

- ALSH: temps d'accueil le mercredi après la classe.

- LE SIVOM rappelle que pour des raisons d'organisation les enfants sont récupérés par leurs parents à la sortie des classes à 11h40 ou après le repas à 13h30 (cf. Règlement intérieur). On pourra réfléchir à une autre organisation pour la rentrée 2021.

- Paiement des services pas CESU. Où en sommes-nous?

- Le SIVOM a décidé de ne pas donner suite en raison de la charge administrative que cela comporterait.

- Est-il envisageable de mettre en place un distributeur de protections hygiéniques.

L'installation d'un distributeur n'est pas envisagée mais des protections hygiéniques vont être achetées et stockées dans l'école. Les élèves de cycle 3 en seront informés.

- Bruit important du système de chauffage installé sur le toit de l'école.

Trois moteurs dysfonctionnaient. Réparation en cours. Après intervention un bruit de 57db a été mesuré, porte ouverte, dans la classe 02 (CMI-CM2). Le son est en effet, amplifié par la partie couverte de la cour. A suivre...

COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

PEDT

- Déploiement du PEDT. Point sur la rédaction des indicateurs de réussite et date prévue pour la réunion du Comité de pilotage. (*)

- SIVOM : une nouvelle personne est à « mi-temps » sur le PEDT, Mme Fanny Boucher. Elle doit se familiariser avec l'état des lieux réalisé avant son arrivée sur le poste. Des actions sont en cours (CAF, DDCS, E.N...) pour une réunion du comité de pilotage courant Janvier 2021 (disponibilité de Mme Lasbouygues, interlocutrice de la CAF). Des indicateurs de réussite seront proposés aux élus le 12 janvier 2021. En découleront les outils.

Le PEDT se poursuit autour de 2 grands axes :

- l'alimentation et le développement durable (en lien avec le projet pédagogique)

- les adolescents et pré-adolescents.

Le PEDT est prolongé de quelques mois car la situation sanitaire n'a pas permis d'en faire le bilan.

Les parents d'élèves (PELP) sont surpris du fait que des actions soient menées au sujet du PEDT sans que tous les acteurs, et en particulier les parents d'élèves, ne soient impliqués et rappellent que l'objectif du PEDT est de rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation des enfants. Le PEDT en cours se termine avec l'année scolaire 2020-2021 sans que, à ce jour, une seule réunion du Comité de pilotage ait eu lieu sur les trois ans de validité.

- Organisation du temps scolaire : un certain nombre de parents souhaiteraient une organisation de la semaine sur quatre jours. Comparaison des aides. Financement. Sondage des familles. Calendrier.

Ce point ne fait pas partie des priorités et les élèves ont pris la décision de mettre ce sujet dans le prochain PEDT avec la mise en place d'une commission et la réalisation de sondages. M. Brunel fait remarquer qu'il serait judicieux de traiter ce sujet avant la mise en œuvre du nouveau PEDT. Comparaison des aides, financements, horaires de l'école, calendrier, sondage des familles.

Sécurité

- Prévention des risques (incendie, risques majeurs, attentat-intrusion)

Deux exercices d'évacuation ont été réalisés depuis la rentrée. Le comportement de chacun correspond à ce qui est attendu et l'évacuation s'effectue dans le calme, en moins de deux minutes.

Un PPMS intrusion a eu lieu, avec une évacuation de l'école (scénario "fuite"). Les gendarmes de Léguevin ont confirmé la réussite de l'exercice.

- Projets de sécurisation des abords de l'école: état des lieux et suites envisagées.

La FCPE a mis en place un pedibus. Les parents, pour éviter les embouteillages devant l'école peuvent déposer leurs enfants à un arrêt pedibus.

Un groupe de 15 enfants utilise le pedibus qui sera remis en fonction à la rentrée de janvier. La FCPE encourage les parents volontaires à les rejoindre pour encadrer le dispositif.

Installation en début d'année de potelet au niveau des passages-piétons (2 000 €)

Prolongement de la piste cyclable (12 000 €).

Les élus PELP demandent s'il est possible de faire intervenir des agents municipaux pour "faire la circulation" ?

Mme Valérie PINEL, élue au SIVOM, répond et invite les élus PELP à rencontrer M. Le Maire, Hervé SERNIGUET

POUR NOTE : la voirie est une compétence de la CCST (Communauté de Communes de la Save au Touch)

En fonction de l'évolution de la situation (Vigipirate et COVID) une information sera communiquée aux familles en janvier sur les comportements attendus.

(*) Ces points ne seront pas débattus. Seule une réponse du SIVOM sera attendue.

Pour les membres du Conseil
Le Directeur, Ph Brunel

